



5 allée des bouleaux
78510 Triel sur Seine
Mail : trielenvironnement@gmail.com
www.trielenvironnement.com

COMPTE-RENDU DE NOTRE ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE 15 OCTOBRE 2022

La séance est ouverte à 17h08.

Le 15 octobre 2022 à 17h08, les membres de l'association se sont réunis en Assemblée générale ordinaire à Triel-sur-Seine sur convocation écrite faite par le Conseil d'Administration. L'Assemblée est co-présidée par Françoise Mezzadri, Co-Présidente de l'association.

28 adhérents sont présents ou représentés.

Ordre du Jour Assemblée Générale Ordinaire Triel Environnement

- Rapport d'activités 2021-2022
- Rapport financier 2021-2022
- Budget, Adhésion, Membres du Conseil d'Administration
- Modification de nos statuts
- Projets 2022-2023

ALLOCUTION DE BIENVENUE

Françoise Mezzadri ouvre la séance et remercie les membres présents d'avoir bien voulu assister à cette Assemblée Générale. Elle précise que **l'association compte aujourd'hui 135 adhérents à jour de leur cotisation** (-16 adhérents par rapport à 2021).

Pas de raison identifiée de façon majeure (impact covid, pouvoir d'achat,...)

> Renouvelez votre adhésion lorsque vous recevez notre email "Renouvellement de votre adhésion". Si vous ne recevez pas ce mail, c'est que vous êtes bien à jour de votre adhésion

> Si vous ne recevez pas la Newsletter des adhérents (au moins 1 par mois) vérifiez vos spams ou contactez-nous

> Rejoignez nos groupes WhatsApp et Telegram thématiques et, pour nos adhérents qui sont sur Facebook, le groupe "Triel Environnement - Discussions entre adhérents" et le groupe "Echanges, recettes et troc AMAP de Triel"

RAPPORT D'ACTIVITES 2021/2022

I. REDUCTION DES DECHETS

Repair Café : Après tentative d'un format mensuel au local, reprise au format classique à l'espace Rémi Barrat le 19 mars. Prochain rdv : samedi 19 novembre

Nettoyages citoyens : 5 rendez-vous tout au long de l'année. Merci à Pierre Cellot, qui a coordonné bon nombre de ces actions !

Upcycling : Ateliers couture (plusieurs ateliers initiation à la machine à coudre et un cycle d'ateliers création d'une robe à partir d'un patron) et Cafés créations pour fabriquer ensemble à partir de matériaux récupérés les objets vendus au profit de l'association lors des différents événements

Fête du Flan : Stand pour présenter nos actions pour la réduction des déchets

II. ALIMENTATION & CONSOMMATION DURABLES

AMAP

- Contrats d'abonnement avec un producteur de légumes et fruits, un producteur d'oeufs et nouveau : les pains de « Epis & pain »
- Rappel gestion 100 % bénévole. Marielle gère les contrats avec le producteur de légumes et fruits, Christophe gère les contrats avec le producteur d'oeufs et Valérie gère les contrats avec le producteur de pains
- 47 Amapiens printemps/été 2022, idem sur le contrat en cours
- Grande réussite de la Soirée pour les 11 ans de l'AMAP le 9 juin au jardin

III. BIODIVERSITE

Jardin partagé le Jardin Rive Gauche

- Toujours 3 permanences par semaine, y compris l'hiver ; une douzaine de participants réguliers ; 5 personnes en moyenne
- Différents aménagements réalisés : deux mares, pelouse, récupération d'eau de pluie, bordures, haie, plantation d'arbustes...
- Une opération comptage des oiseaux avec ornithologue de la LPO
- Ballade Rive Gauche avec ornithologue
- Fête du Jardin Rive Gauche le 3 juillet avec près de 300 visiteurs
- 2 dîners partagés avec séance ciné cet été + les 11 ans de l'AMAP
- Accueil du Conseil Municipal Jeune
- Accueil du centre de loisirs de Verneuil le 21 juillet

Rappel du travail que cela représente d'entretien au quotidien, été comme hiver que cela soit en nettoyage, en arrosage ou autre... Ne pas hésiter à proposer son aide aux jardiniers réguliers. Idem lors des événements, nécessité de répondre aux appels à bénévoles que cela soit pour des permanences de stand ou même de cuisine.

Difficultés d'arrosage cet été compte tenu de la faible hygrométrie estivale.

Incroyables Comestibles Rive Droite

- Toujours des difficultés pour l'arrosage l'été
- Installation d'un panneau d'information gravé par un bénévole
- Toujours pas de convention avec la ville malgré nos demandes répétées

IV. CIRCULATIONS DOUCES

- **5 ateliers vélos** dans les différents quartiers de la ville tout au long de l'année
- **Bourse aux vélos le 9 avril** sur le marché du bord de Seine
- **Vélo Apéro le 7 mai**, balade en direction d'Andrésy
- **Vélorution** le 23 mai, avec le Collectif Vélo Seine Aval
- **Contribution à la concertation sur le projet d'aménagement cyclable de la ville**, un vrai travail collaboratif de notre groupe WhatsApp vélo avec le collectif Vélo Seine Aval. Contribution sur laquelle nous n'avons eu aucun retour sur nos remarques et propositions de la part de la ville ni information sur la façon dont sont exploités les résultats. Aucune réponse à notre interrogation appuyée sur la suppression du pont du centre-ville sur les cartes du projet. Aucune publication n'a eu lieu pour donner le détail des contributions reçues
- **Signallement d'un danger** à l'adjoint aux mobilités, feu qui ne se déclenchait pas au passage des cyclistes venant de la rive gauche. GPSEO est intervenu à sa demande, suite à notre signallement et à nos différentes propositions. La sensibilité a été augmentée, c'est donc corrigé
- Aide à l'action du **Collectif Vélo Ile-de-France et du collectif Seine aval**
- Adhésion à la FUB

V. URBANISME

- **Café Urbanisme en mai**. Le café urbanisme se voulait un temps d'information et de sensibilisation. Malheureusement nous n'avons pas réussi à mobiliser de nouvelles personnes pour suivre et réfléchir aux projets d'urbanisme sur la commune.
- **Collectif Alternatives en Vallée de Seine**. Recours contentieux avec 6 associations du collectif pour bloquer les projets écocides du territoire : Aire de grand passage, requalification RD190, port d'Achères PSMO
- **Lancement de groupes de travail "Habitat participatif" et "Énergies"**

VI. LE 83 RUE PAUL DOUMER

Synthèse des événements au 83

20 ateliers et 7 cafés réalisés avec une moyenne de 3-4 participants

19 ateliers annulés faute de participants ou lié à la situation sanitaire (pass vaccinal, confinement...)

- 8 ateliers Cycle parentalité

- 3 ateliers Initiations couture
- 1 atelier Initiation crochet
- 4 ateliers Création robe
- 1 atelier Couture vide poche
- 1 atelier Outils com
- 1 atelier Numérique pour les nuls
- 1 atelier Cuisine vegan
- 7 cafés Création

Rappel du fait que les bénévoles bloquent les créneaux sur leur temps personnel jusqu'au jour J, qu'il est dommage parfois que la participation ne soit pas au rendez-vous alors même qu'à l'annonce de leur programmation les retours sont très positifs.

Un adhérent demande si les annulations sont relatives à une catégorie particulière d'ateliers. Pauline répond que non, certains ateliers identiques ont pu rencontrer un autre succès, à un autre moment, pas de créneau horaire non plus particulièrement exposé.

Passage en ERP du local (Etablissement Recevant du Public) nous pouvons désormais recevoir tout public

VII. RELATIONS MAIRIE

L'année dernière à la même époque nous attendions d'être reçus avec l'espoir d'arriver à une communication plus apaisée avec la mairie. Ce rendez-vous a bien eu lieu.

Il nous a été demandé de ne plus faire de communication à charge publiquement, de communiquer en revanche positivement sur les actions positives de la commune de nos champs d'action.

En cas de refus, il ne fallait pas s'attendre à une coopération de la mairie, que cela soit au niveau des subventions, des salles ou du soutien à des projets participatifs de région, et ces derniers devaient être élaborés en collaboration avec la mairie.

Nous avons décidé de ne plus faire de commentaires publics sur l'action positive ou négative de la mairie, refusant d'être instrumentalisés publiquement sur ce que nous dirions. Mais nous avons affirmé que nous continuerons d'informer nos membres librement, car c'est aussi pour cette indépendance et cette veille qu'ils adhèrent.

On nous avait promis dès lors que nous aurions toujours une réponse à nos questions de la part des élus chargés des dossiers. Cela n'a pas été le cas, loin de là ; notons tout de même les réponses de Mr Tanti et Mr Fontaine, ce dernier notamment a tenté certains relais, le plus souvent en vain malgré tout.

À ce jour, nous continuons de demander des informations, une meilleure visibilité sur la programmation de la ville pour nous y joindre.

Nous essayons d'avoir du soutien de communication sur nos événements, comme n'importe quelle association, malheureusement sauf exception nos événements sont relayés sur le site de la ville uniquement (Bourse aux vélos, Fête du Jardin Rive Gauche, ateliers vélo...).

Nous répondons toujours présents sur les événements municipaux.

Mais tout cela est donc extrêmement perfectible. Il est extrêmement difficile, également, d'identifier les différents interlocuteurs qui ont beaucoup changé au cours de cette année.

Nous continuons de proposer nos expertises et à être dans la co-action en espérant qu'un jour nous serons enfin entendus.

Pauline a demandé aux adhérents présents s'ils comprenaient et soutenaient ces décisions, soulignant l'importance de leurs avis sur ce type de gestion.

Trois adhérents ont pris la parole pour exprimer leur soutien, établir qu'il était essentiel que les membres du conseil d'administration se préservent en tant qu'humains de la nocivité notamment des débats sur les réseaux sociaux. Ils ont exprimé l'aspect vain de ces débats et encouragé à rester dans une position publique de sensibilisation tout en continuant à interpeller les élus par mail, répondre aux enquêtes publiques, encourager les gens à y participer, à répondre aux adhérents, et aux signalements spontanés etc...

D'autres adhérents nous informent également que des problèmes existent aussi pour d'autres associations dont il font partie.

A la demande d'une adhérente nous allons établir un annuaire clair des personnes à contacter en mairie, selon les sujets de référence, afin que chacun, en tant qu'administré, puisse se saisir en responsabilité d'interpeller les élus concernés.

Rappel de la difficulté du manque de visibilité sur la programmation de la ville, qui ne permet pas d'organiser les interventions assez en amont et oblige à faire dans l'urgence et souvent avec des doublons avec nos événements propres.

VIII. DIVERS

- **Education** : Atelier permaculture au collège Notre-Dame des Oiseaux pour la Journée de la Terre
- **Participation aux événements municipaux** : Forum des Associations & Fête du Flan en septembre et Journée du Développement Durable ce matin
- **Participation au Marché de Noël 2021 de l'AET** : un succès, avec de nombreux bénévoles qui se sont relayés joyeusement sur le stand et un chiffre d'affaires de 900 € !
- **Relais Jeunes** : des jeunes étudiants qui ont sillonné la France de février à juin pour alerter sur le changement climatique. Accueil et signature de leur manifeste en février

Le rapport d'activité est voté à l'unanimité.

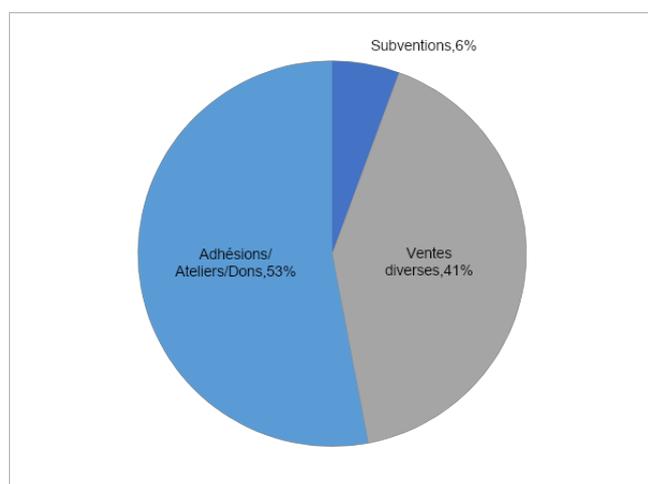
RAPPORT FINANCIER 2021/2022

Denise Le Hellidu, trésorière de l'association, présente les comptes de l'exercice 2021/2022.

- Au 1^{er} septembre 2021, en début d'exercice, nous avons 3.276,56 € sur notre compte courant
- Le 31 août 2022, à la fin de l'exercice, nous avons 2.890,24 € sur ce compte
- Et pourtant, contrairement à ce qu'on pourrait penser (comme quoi les chiffres sont trompeurs !) notre trésorerie est bien plus saine qu'en septembre 2021 : car à la fin de l'exercice précédent, les dernières dépenses du vélo cargo à hauteur de 2.917 €, n'avaient pas encore été enregistrées
- Nous avons toujours notre Livret A pour un montant de 882,54 €

Trésorerie saine et stable !

NOS RECETTES : 7 264 Eur



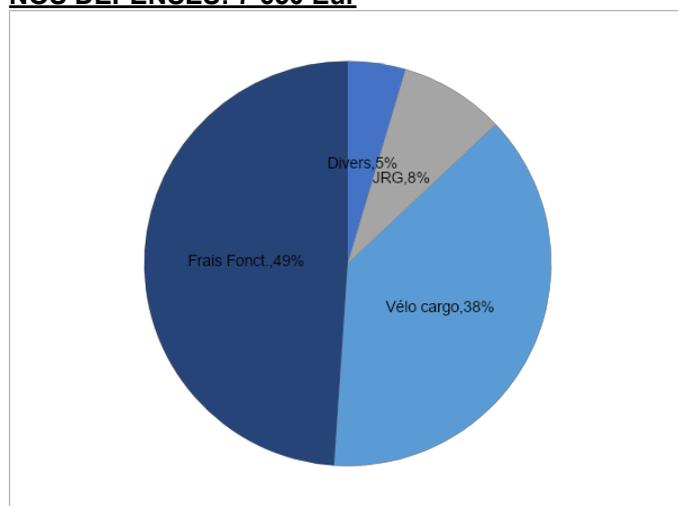
ADHESIONS / ATELIERS / DONNS = 3 785 €

VENTES DIVERSES = 3 079 €

(Marché Noël, Repair Cafés, Ateliers Vélo, Ventes Plantes, Fête au Jardin)

SUBVENTIONS = 400 € (commune Triel sur Seine)

NOS DÉPENSES: 7 650 Eur



FRAIS DE FONCTIONNEMENT = 3 743 €
(loyer 2400 € - Assurances 650 € -
Adhésions Amap, FUB, LPO, Cirena, AET 510 €)

VELO CARGO = 2 917 €
(équipements)

JARDIN RIVE GAUCHE = 639 €
(cuves, robinetterie, bâches bassin...)

DIVERS = 351 €
(aménagement du local et petites dépenses)

Rappel du poids du loyer du local à notre charge.

Rappel sur l'importance de répondre aux sollicitations concernant les impressions, les plats cuisinés pour ne pas peser sur les dépenses des événements.

BUDGET PRÉVISIONNEL :

	DEPENSES	RECETTES
ADHESIONS		2500 €
SUBVENTIONS		1900 €
FRAIS FONCTIONNEMENT	3800 €	
JARDIN RIVE GAUCHE	1600 €	
AMENAGEMENT LOCAL	1000 €	
EVENEMENTS	900 €	2800 €
ATELIERS		300 e
TOTAL	7300 €	7500 €
SOLDE		200€

Rappel solde fin d'exercice
21/22 : 2 890 €

Solde prévisionnel fin d'exercice
22/23 : 3 090 €

Conclusion :

- En 2019, nos adhésions et nos actions représentaient nos principales recettes
- En 2020, ces actions ont connu un sérieux coup d'arrêt avec le COVID
- En 2021, les subventions ont permis à l'Association de remonter sa trésorerie
- En 2022, nous n'avons eu qu'une subvention de 400 € et ce sont nos adhésions et nos actions (Marché de Noël, Repair cafés, Ateliers Vélo, Ventes Plantes et la Fête au Jardin) qui nous ont permis de garantir nos ressources
- Pour l'année à venir, nous allons redemander des subventions.
- Le soutien de nos adhérent.es restera indispensable pour notre trésorerie

Le rapport financier est voté à l'unanimité.

ADHESION 2022/2023

- Adhésion individuelle : 20 €
- Adhésion familiale : 25 €
- Adhésion étudiant & sans emploi : 5 €

L'adhésion est votée à l'unanimité.

ELECTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Démission de Guénaelle Lemaire pour cause de déménagement. Il est décidé de maintenir à 7 pour rester sur un chiffre impair et pouvoir compter sur une majorité en cas d'égalité lors d'une prise décision en conseil d'administration.

Pas de candidatures reçues.

Les 7 membres du Conseil d'Administration se présentent de nouveau pour 2022-2023, :

Pauline Foucal

Christophe Godet

Denise Le Hellidu

Françoise Mezzadri

Antoine Delahousse

Gérard Denys

Marielle Lecouvey

Le Conseil d'Administration est élu à l'unanimité.

MODIFICATION DES STATUTS

L'association est en perpétuelle évolution et il est donc normal que les statuts évoluent également au fur et à mesure que se présentent des nuances, de nouveaux défis, de nouvelles actions ou situations.

Nous cherchons donc à les rendre plus pertinents, notamment concernant :

- les champs d'interventions,
- les actions en justice que nous serions amenés à entreprendre (mise en évidence par exemple pour la plainte conjointe pour l'île aux cormorans)
- les conditions d'adhésions et d'exclusions pour une meilleure protection de l'association et de ses membres,
- la composition du bureau pour plus de stabilité et de gestion collaborative...

Statuts en annexe, ils ont été envoyés aux adhérents en amont, dans leur convocation à l'Assemblée générale.

Les modifications de statuts sont votées à l'unanimité.

CHAMPS D'ACTION & PROJETS 2022/2023

Rappel que la participation aux événements est essentielle pour sensibiliser le public et pour notre trésorerie !

Marché de Noël de l'AET. Les 26 et 27 novembre prochains, à Rémi Barrat (pas au marché en bord de Seine)
>> Cafés Couture d'octobre & novembre dédiés

Événements municipaux. Selon la visibilité donnée par la ville

On a toujours besoin de bénévoles sur notre stand : Merci de répondre aux Framadates au plus tôt pour éviter le stress & les relances et favoriser une meilleure organisation

URBANISME

★ Gérard Denys, Coordinateur Urbanisme

Absent, Gérard nous a laissé un message :

“Les questions d'urbanisme font partie de notre environnement. Elles nous interpellent sur le cadre de notre vie actuelle et à venir.

Nous sommes souvent sollicités par les riverains d'un projet immobilier nous demandant des informations voire des actions. Mais peu sont prêts à s'investir dans les actions à mener, c'est pourtant l'essentiel.

L'urbanisme entraîne des divergences d'opinions. C'est un sujet complexe par la réglementation et les contraintes qui le cadrent. Nous nous impliquons et donnons notre avis sur les grands projets à la mesure de nos forces actuelles.

Nous avons besoin de bonnes volontés prêtes à s'engager en général et non pas seulement à proximité de chez elles. Le sujet nécessite l'implication d'un groupe suffisant pour faire les recherches nécessaires face aux évolutions de notre ville. Le café urbanisme à cette ambition de trouver de nouveaux volontaires, notamment également sur tous les sujets d'environnement nécessitant une expertise, eau, énergie, sols, air, etc...”

- Groupe de travail habitat participatif > Les Rendez-vous de l'habitat participatif, jeudi 17 novembre
- Groupe de travail cycle d'événements sur les énergies

Toute aide est la bienvenue, n'hésitez pas à rejoindre nos groupes de travail !

Nous avons un véritable besoin de soutien actif :

- Sur l'urbanisme
- Sur les grands projets et les actions du Collectif Alternatives en Vallée de Seine
- Sur tous les sujets d'environnement nécessitant une expertise (eau, énergie, sols, air, etc), les enquêtes et consultations publiques

REDUCTION DES DECHETS

★ **Françoise Mezzadri, coordinatrice réduction des déchets**

Nettoyages citoyens : Outre les actions régulières au printemps et à la rentrée (World Cleanup Day) on programme des actions selon les échanges des bénévoles sur le Whatsapp Nettoyages Citoyens. Pierre a prévu de programmer une action en début d'année sur la RD190 en entrée de Triel.

Un adhérent nous demande de signaler à la ville, le manque d'entretien et l'obligation de garantir le passage chemin des baigneux.

Repair Café : A venir le Repair Café d'automne le samedi 19 novembre de 10H à 17H à Rémi Barrat. On recherche toujours un.e coordinateur.trice pour faire le lien avec la municipalité (réservation de salle, dossier sécurité, matériel) faire le lien avec les bénévoles (mails pour annoncer les dates, organisation avec Framadate, accueil le jour J) et aussi faire le lien avec le public (gérer la boîte mail repaircafe@trielenvironnement.com). En attendant, Françoise s'en charge mais elle aimerait pouvoir confier ces tâches à un volontaire dès que possible.

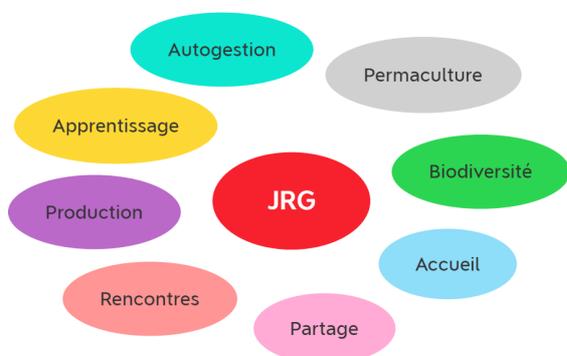
Ateliers couture, créations upcycling : bienvenue à tous ceux qui souhaitent transmettre

Toutes autres idées bienvenues !

>>> Demandez votre ajout dans nos WHATSAPP NETTOYAGES CITOYENS et WHATSAPP CAFE CREATIONS TRIEL

BIODIVERSITE

★ **Antoine Delahousse, Coordinateur du Jardin Rive Gauche**



Projets pour le Jardin Rive Gauche :

Ce samedi 22 octobre à 14H30, nous organisons un atelier au Jardin Rive Gauche pour faire le bilan de la 2ème saison et réfléchir ensemble aux orientations pour le futur

En attendant, voici quelques orientations :

Autogestion : le jardin est géré par les jardiniers ; une grande liberté est offerte pour les différents projets

Permaculture : le jardin est cultivé selon les principes de la permaculture

Biodiversité : nous souhaitons continuer à diversifier les plantations, en privilégiant les plantes et arbustes comestibles ; nous prévoyons de construire une spirale aromatique ; les 2 mares que nous avons créées contribuent à faire venir une faune aquatique

Accueil : nous souhaitons rendre ce jardin agréable à visiter et ouvert à tous : enfants, personnes âgées, handicapés

Partage : des compétences, du travail, de la production

Rencontre : nous souhaitons développer les relations avec d'autres associations : LPO, Ecolibris Verneuil, Ecolibris Andresy, Jardin Hardricourt, Jardin Potager de Chambourcy, Ecolieu d'Orgeval...

Production : le jardin a vocation à produire des fruits et légumes

Apprentissage : nous envisageons des ateliers autour de la greffe, de la bouture, des graines... et une introduction à la permaculture sur 1 ou 2 demi-journées

★ **Gérard Denys, Coordinateur des Incroyables Comestibles**

- Les bacs existants doivent être refaits.
A l'origine construit avec des palettes, les planches commencent à se décomposer
- Des recherches de mécénat auprès de magasin de matériaux de construction sont engagées dans le but de récupérer des planches de coffrage plus épaisses que les palettes
- Les nouveaux bacs devront être plus profonds et plus larges pour contenir plus de terre afin de mieux retenir l'eau et mieux résister aux périodes de chaleur qui, c'est un fait, se répèteront désormais

>>> Demandez votre ajout dans notre WHATSAPP JARDIN RIVE GAUCHE

ALIMENTATION ET CONSOMMATION DURABLES

★ **Marielle Lecouvey, Coordinatrice de l'AMAP**

- Après 6 ans et plus en tant que responsable de l'AMAP, Marielle aimerait passer le relais dans un an pour la prochaine AG, en octobre 2023. N'hésitez pas à nous contacter si vous souhaitez prendre le relais en tant que coordinatrice.teur de l'AMAP
- Renouveau de la Soirée de l'AMAP en juin 2023
- Ventes spéciales & nouveaux producteurs si possible

CIRCULATIONS DOUCES

★ **Christophe Godet, Coordinateur Circulations Douces**

- Poursuite des ateliers vélos tout au long de l'année + la Bourse aux vélos en avril
- Prêt du vélo-cargo à nos adhérents gratuit (caution, attestation de responsabilité civile et copie carte d'identité)
- Réalisation de circuits au départ de Triel à faire en autonomie via traces GPS
- Création Ateliers adultes apprentissage - perfectionnement PRINTEMPS
- Sortie apéro HIVER (lieu marché Noël autres villes) et PRINTEMPS (lieu Poissy - Vaux)
- Sortie longue avec retour train exemple triel Mantes via Seine à vélo au PRINTEMPS
- **SONDAGE** quelle demande pour le vélo : technique, pratique ?
- **Besoin de bénévoles** pour les ateliers réparation & marquage vélos
- Rappel nous sommes membres des collectifs Vélo Seine Aval et Vélo Ile-de-France : tout adhérent qui souhaite s'impliquer dans ces collectifs au nom de l'association est le bienvenu.

>> **Demandez votre ajout dans notre WHATSAPP VELO TRIEL ENVIRONNEMENT**

LIEN SOCIAL

★ **Pauline Foucal, Coordinatrice Lien Social**

Favoriser le lien social en créant des moments de convivialité intergénérationnels :

- Café jeux
- Après-midi Famille
- Café blabla à thème ou non
- Atelier Parentalité
- Café parents (ados, plus jeunes, à thème ou non)
- Café des grands-parents
- Cercle de femmes, d'homme ou mixtes

Besoins : aide à l'encadrement de certaines activités (Buvette, animation, accueil), programmation, billetterie...

LE 83 RUE PAUL DOUMER

- Travaux de façade à venir menés par le locataire, e-Graine IDF, qui a reçu une subvention de GPSEO pour identifier le local comme un tiers-lieu dédié à la transition écologique
- Programmation de janvier-juillet 2023 à créer
- **Idées à mettre en place** : ateliers palettes, ateliers low-tech, ateliers cuisine vegan, café associatif, vide-dressings thématiques, conférences, projections, etc...

- Nouveau RdV Famille mensuel : les 1ers Samedi après-midi du mois
- Formation aux 3 modules de CNV (Communication Non Violente) début 2024, avec un atelier initiation au début de l'été ou à l'automne 2023.
- Le 83, bien plus qu'un local, c'est un tiers-lieu en devenir, à chacun de nous de le faire vivre. **N'hésitez pas à proposer une animation !**

Les champs d'actions et projets sont votés à l'unanimité.

L'ordre du jour étant épuisé, Françoise met fin à la séance à 19H.

ANNEXE

Projet de modification de nos statuts

STATUTS

Article 1- Raison sociale

Il est fondé entre les adhérent.es aux présents statuts une Association régie par la loi du 1 juillet 1901 et le décret du 16 août 1901, ayant pour titre :

« **TRIEL ENVIRONNEMENT** »

Article 2 - Objet social

Cette Association a pour objet la protection et la promotion de l'environnement sur la ville de Triel-sur-Seine, la communauté urbaine Grand Paris Seine & Oise, le département des Yvelines et la région Ile-de-France aux plans notamment de l'urbanisme, de l'architecture, des sites bâtis et naturels, de la faune et la flore, le vélo comme moyen de transport ainsi que la qualité de vie et la qualité du lien social.

Article 3 - Siège social

Le siège social est fixé à **Triel sur Seine, dans les Yvelines (78)**

Il pourra être transféré par simple décision du Conseil d'Administration ; la ratification par l'Assemblée Générale sera nécessaire.

Article 4 - Indépendance

L'Association est indépendante de tout parti politique et de toute instance administrative locale (mairie, communauté urbaine, département, région). Elle considère cette indépendance comme nécessaire pour un positionnement clair, tant pour ses adhérent.es que pour ses interlocuteurs.trices, et pour la réalisation des objectifs qu'elle s'est fixés.

L'Association dispose d'une entière liberté d'expression et d'action, bien entendu sous réserve de la conformité à son objet social et à ses statuts. En particulier, elle reste libre du contenu de ses projets, y compris de ceux soutenus financièrement, en totalité ou en partie, dans le cadre des partenariats. Elle se réserve le droit de rompre à tout moment le contrat de mécénat ou de partenariat si celui-ci se révélait incompatible avec son objet social.

L'Association assure l'indépendance de sa production et de ses publications en particulier par deux éléments distincts :

a) Organisation des groupes de travail

L'Association veille à ce que les groupes de travail soient constitués dans le respect d'une composition équilibrée et diversifiée ouverte à tous ses membres. Elle s'engage à préserver la confidentialité de certain.es auteurs.trices qui en feraient la demande, sans laquelle ces dernier.es risqueraient de ne pas pouvoir s'exprimer.

b) Une politique de validation des publications précise

- Toute note est soumise à revue au Conseil d'Administration.
- Celui-ci émet des recommandations, des suggestions d'approfondissement, des avis positifs ou négatifs, que les rédacteurs.trices doivent prendre en compte.
- La note révisée est soumise à validation par le Conseil d'Administration à la majorité qualifiée.

Article 5 - Moyens d'actions

L'Association utilise tous les moyens d'action licites nécessaires à la réalisation de son objet et notamment :

- L'organisation d'événements
- La gestion de l'Amap de Triel
- L'animation du jardin partagé Le Jardin Rive Gauche et du local Le 83
- Le conseil et l'information auprès des citoyen.nes
- La concertation avec les pouvoirs publics
- Le contrôle du bon usage de l'argent public dans les domaines de la voirie et des déplacements, en intervenant dès la phase amont des projets
- La contribution à l'élaboration des politiques publiques d'aménagement du territoire pour veiller à la prise en compte des modes de déplacements actifs et à l'intermodalité
- La défense des intérêts matériels et moraux de ses adhérents ou des usagers cyclistes par tous moyens, et notamment par voie d'action en justice.
- Les recours administratifs ou contentieux en cas d'aménagements, de réaménagements de voiries, de bâtiments ou tout projet non conformes aux règlements en vigueur, néfastes à l'environnement ou allant à l'encontre des critères écologiques de lutte et d'adaptation au changement climatique
- Les actions devant les tribunaux en cas de tout accident portant atteinte à l'objet de notre Association

Article 6 - Durée

La durée de l'Association est illimitée.

Article 7 - Les membres

L'Association se compose de membres adhérent.es. Sont considéré.es comme tel.les, celles et ceux qui ont pris l'engagement de verser annuellement les cotisations fixées par l'Assemblée Générale. Cette cotisation est due pour l'année entière.

Article 8 - Admissions

Pour être membre de l'Association, il faut être âgé.e de 18 ans minimum et avoir payé sa cotisation annuelle ; cependant les mineur.es pourront faire partie de l'Association avec l'autorisation écrite ou tacite de leurs parents.

Article 9 - Radiations

Cessent de faire partie de l'Association sans que leur départ puisse mettre fin à l'Association :

1. Celles et ceux qui auront donné leur démission par lettre adressée à un.e Co-Président.e et dont la démission aura été acceptée.
2. Celles et ceux qui auront été radié.es par le Bureau du Conseil d'Administration pour infraction aux présents statuts ou pour motif grave, au plus tard quinze jours après avoir été mis.es en demeure, par lettre recommandée, de fournir leurs explications soit écrites, soit orales.
3. Les membres décédé.es.
4. Le non paiement des cotisations.

Article 10 - Exclusions

L'Association a le pouvoir de réglementer et de sanctionner un.e membre qui nuirait à son fonctionnement ou à son existence, ou encore qui porterait atteinte à son objet, voire à sa réputation. Le Conseil d'Administration peut donc décider à tout moment, à la

majorité simple, d'une exclusion d'un.e membre.

L'exclusion du (de la) membre de l'association sera encourue pour « tout motif grave » laissé à l'appréciation du Conseil d'Administration. Dans ce cas, les éléments seront étudiés par le Conseil d'Administration en présence du (de la) ou des membres concerné.es pour qu'ils (elles) puissent s'expliquer, accompagné.es ou non d'un.e autre membre à titre de conseil.

Un courrier de mise en demeure sera adressé au (à la) membre de l'association en recommandé avec accusé de réception, un mois avant cette réunion, qui précisera le fait reproché ou la disposition statutaire auquel il contrevient, la sanction encourue. En l'absence de réponse de la personne concernée, l'Association lui adresse un courrier recommandé avec accusé de réception l'informant de la sanction, pouvant aller jusqu'à l'exclusion, et des raisons qui la motivent.

Le (la) membre exclu.e de l'Association peut contester son exclusion auprès du Bureau et/ou devant un tribunal. Il (elle) doit adresser sa demande au bureau et/ou au juge.

L'adhérent.e exclu.e ne peut prétendre à une restitution de cotisation.

Article 11 - Responsabilité individuelle

Aucun.e membre de l'Association, à quelque titre qu'il (elle) en fasse partie, n'est personnellement responsable des engagements contractés par elle, l'ensemble des ressources de l'Association seul en répond.

Article 12 - Ressources de l'Association

Les ressources de l'Association se composent :

1. Du montant des cotisations.
2. Des demandes ponctuelles d'aides et subventions de l'État, des régions, des départements et des communes, des établissements publics.
3. Des dons en espèces ou en nature.
4. Des intérêts et revenus des biens et valeurs appartenant à l'Association.
5. Des ventes ponctuelles alimentaires et objets, dans la limite des dispositions légales et réglementaires.
6. Des ventes de billets pour des ateliers et événements
7. Des campagnes de financement participatif
8. Des sommes perçues en contrepartie des prestations fournies par l'Association
9. De toutes ressources autorisées par les textes législatifs et réglementaires

Le fonds de réserve se compose des capitaux provenant d'économies faites sur le budget annuel. L'affectation de ces économies fera l'objet d'une délibération du Conseil d'Administration à l'issue de chaque Assemblée Générale annuelle.

Article 13 - Conseil d'Administration

L'Association est dirigée par un Conseil d'Administration de 4 membres minimum, élu.es par l'Assemblée Générale et rééligibles.

Le Conseil d'Administration choisit parmi ses membres, en vote à main levée, un Bureau qui est composé d'au moins 3 Co-Président.es, dont un.e trésorier.e et un.e administrateur.trice qui représente l'association dans tous les actes de la vie civile et est investi.e de tous pouvoirs à cet effet en accord avec le Bureau. L'administrateur.trice peut déléguer certaines de ses attributions pour une durée et un objet illimité à un.e membre du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration est élu pour un mandat d'un an, renouvelable sans limite chaque année lors de l'Assemblée Générale. Les candidats pour rejoindre le Conseil d'Administration doivent se manifester un mois minimum avant l'Assemblée Générale.

Afin d'éviter toute prise d'intérêts ou collusion dans des dossiers, aucun.e élu.e ne pourra faire partie du Conseil d'Administration.

Article 14 - Réunion du Conseil d'Administration

Le Conseil d'Administration se réunit au moins une fois tous les six mois, sur convocation du Bureau ou sur la demande du tiers de ses membres. Les décisions sont prises à la majorité des voix. Tout membre du Conseil d'Administration, qui sans excuse n'aura pas assisté à trois réunions consécutives, pourra être considéré.e comme démissionnaire.

Article 15 - Assemblée Générale Ordinaire

L'Assemblée Générale Ordinaire comprend tous les membres adhérent.es de l'Association à jour de leur cotisation, chacun.e bénéficiant d'une voix. Une adhésion, qu'elle soit individuelle ou familiale, constitue une voix.

L'Assemblée Générale Ordinaire se réunit dans le second semestre de chaque année. Quinze jours avant la date fixée, les membres de l'Association sont convoqué.es par le Bureau par mail.

L'ordre du jour est indiqué sur la convocation.

Le Bureau préside l'Assemblée et expose la situation morale de l'Association.

Le (la) Co-Président.e en charge de la Trésorerie rend compte de sa gestion et soumet le bilan à l'approbation de l'Assemblée. Il est

procédé, après épuisement de l'ordre du jour, au remplacement, en vote à main levée, des membres du Conseil d'Administration sortant.es.

Ne devront être traitées, lors de l'Assemblée Générale, que les questions soumises à l'ordre du jour.

Article 16 - Assemblée Générale Extraordinaire

Si besoin est, ou sur la demande de la moitié plus un des membres inscrit.es, le Bureau peut convoquer une Assemblée Générale Extraordinaire, suivant les formalités prévues par l'article 15.

Article 17 - Affiliation

L'Association peut adhérer à d'autres associations, unions ou regroupements par décision du Conseil d'Administration.

Article 18 - Règlement intérieur

Un règlement intérieur peut être établi par le Conseil d'Administration qui le fera alors approuver par l'Assemblée Générale. Ce règlement éventuel est destiné à fixer les divers points non prévus par les statuts, notamment ceux qui ont trait à l'administration interne de l'Association.

Article 19 - Dissolution

En cas de dissolution prononcée par les deux tiers au moins des membres présent.es à l'Assemblée Générale, un.e ou plusieurs liquidateurs.trices sont nommé.es par celle-ci et l'actif, s'il y a lieu, est dévolu conformément à l'article 9 de la loi du 1er Juillet L901 et au décret du 16 Août 1901.

Article 20 - Responsabilité civile

L'Association est représentée en justice et dans les actes de la vie civile par l'ensemble du Bureau et elle peut ester en justice.

Article 21 - Trésorerie

Il est tenu au jour le jour, par le (la) Co-Président.e en charge de la Trésorerie, une comptabilité en recettes et en dépenses pour l'enregistrement de toutes les opérations financières.

Article 22 - Rémunération et remboursement

Les fonctions des membres du Conseil d'Administration ne sont pas rémunérées. Toutefois des frais et débours occasionnés par l'accomplissement de leur mandat sont remboursés au vu des pièces justificatives. Les détails sont consultables par tout.e adhérent.e à jour de sa cotisation qui en ferait la demande écrite.

Article 23 - Déclarations

Suivant l'article 5 de la loi du 1er Juillet 1901, tout changement survenant dans l'administration ou la direction de l'Association ainsi que toutes les modifications apportées à leurs statuts feront l'objet d'une déclaration à la sous-Préfecture dans les trois mois, avec inscription au Journal Officiel.